

Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Novembre 2019

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - Mme Martine GERGAUD - M. Gabriel HOFFMANN - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - M. Christian SUBTIL

**Absents excusés** : M. Didier JACQUES donne procuration à Mme Christine KUNERAT - Mme Sophie FROMOND donne procuration à M. Daniel PERLATI – Mme Christelle HUNEAU - M. Christophe GUTH.

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 14

**N° 2019-039 – Avis sur demande d'installations classées pour la protection de l'environnement – Exploitation d'une installation de recyclage de matériaux non dangereux inertes sur le territoire de la commune de Florange par Eurovia Alsace Lorraine**

Une enquête publique a été ouverte du lundi 25 novembre au 23 décembre 2019 par arrêté préfectoral n° 2019-DCAT/BEPE-248 en date du 29 octobre 2019.

Elle concerne la demande de la société Eurovia Alsace Lorraine visant à obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de recyclage de matériaux non dangereux inertes sur le territoire de la commune de Florange.

Le rapport démontre qu'il n'y aura pas d'incidence négative pour les habitants d'Illange.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet qui sera présenté.

Après présentation faite par Marc LUCCHINI, l'assemblée, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet d'Eurovia

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 13 novembre 2019

Pour copie conforme,  
Illange, le 13 novembre 2019  
Le Maire,

